

s.C.41.Pér.131.1.0. - FZ

T é l é g r a m m e No 40

22.5.1970 19h15 - t -



Ambasuisse

L i m a

E.V.D. HANDELSABTEILUNG	
No. <i>Peru 861.0.AVA</i>	
GATT	
EE	
R	25. MAI 1970 <i>aa.</i>
<i>aa.</i>	
Kopie an	

URGENT

Vos 18, 21 et 22. Contrôle changes et en particulier obligation pour étrangers déclarer Banque centrale leurs avoirs à étranger et les lui délivrer pour conversion monnaie nationale. D'entente Commerce vous communiquons:

- 1° Dans cas semblables, Suisse s'est toujours fermement opposée à obligation délivrer Banque centrale avoirs à étranger. S'agit en effet mesure ayant portée extraterritoriale et revêtant caractère dépossession ou quasi dépossession. D'autant plus dure lorsque monnaie pays se déprécie. Attachons très grande importance à ce que sociétés suisses ou caractère suisse ainsi que ressortissants suisses soient libérés cette obligation, et par conséquent aussi de celle déclarer leurs avoirs étrangers. Pour votre information personnelle, ajoutons cependant qu'obligation déclarer existe aussi dans notre pays matière fiscale.
- 2° Investissements suisses au Pérou très élevés. Evalués très

./.

Copies envoyée à M. l'Ambassadeur Probst
 M. Nussbaumer
 M. Léchet, Div. com.
 M. Faillettaz

A. 1656

approximativement à 300 - 400 mio de francs (= 3 ou 4ème rang en Amérique latine après Brésil, Argentine et peut-être Mexique). Suisse participe en particulier plan électrification du pays par sociétés Lima Light & Power Co et Hidrandina. Investissements suisses se distinguent d'ailleurs par caractère apolitique, ne comportent aucun élément hégémonie économique et représentent réel apport pour développement économie nationale ce qui est aussi démontré par forte proportion réinvestissements bénéfiques. Engagement Confédération titre garantie risques exportation: 58,4 mio de francs (+ garanties de principe: 17 mio qui toutefois ne devraient, comme d'habitude, se réaliser que dans faible mesure). Pérou aussi un des centres de gravité notre coopération technique. Occupe premier rang pour Amérique latine. Montant total engagé jusqu'à ce jour: environ 10 mio, dont quelque 6 mio déjà versés. Nouvelles actions prévues pour 4 mio (mais pas encore crédit). Enfin colonie suisse Pérou très importante et joue rôle notable dans relations entre deux pays.

Dispositions susmentionnées, si étaient appliquées, toucheraient durement intérêts suisses. Manqueraient pas peser lourdement sur nos relations avec Pérou. Présence suisse, et en particulier propension à investir, s'en trouveraient sans doute singulièrement affectées à l'avenir.

3° Veuillez entreprendre démarches sens primo et secundo.

Vous laissons juge quant à manière la plus opportune procéder: soit démarche individuelle, soit éventuellement, si représentations autres pays se décident intervenir, harmonisation avec leur propres démarches. Action concertée aurait peut-être plus poids mais pourrait aussi nous faire ranger dans camp "impérialistes et colonialistes". Aurions également moins chances obtenir règlement particulier pour notre pays. A noter, pour votre information personnelle,

qu'avions pu, après guerre, conclure avec pays européen qui avait pris mesures analogues accord secret exemptant ressortissants suisses ces dernières.

- 4° Vous saurions également gré répondre ressortissants suisses qui pourraient vous interroger que mesures péruviennes préoccupent les autorités fédérales et que nous recherchons solution avec le Gouvernement péruvien. Cependant, certaine discrétion s'impose ce sujet pour pas compromettre nos démarches. Quant à attitude individuelle intéressés, c'est à eux d'en décider sous leur propre responsabilité. Vous est aussi loisible ajouter que décisions péruviennes en ce qui concerne avoirs à étranger peuvent pas donner lieu à mesures d'exécution ni à entraide judiciaire dans notre pays conformément jurisprudence suisse constante cas semblables. Pensons enfin que dans telles circonstances manière dont situation est expliquée à colonie joue un rôle très important.

Politique